



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 mars 2021

OBJET :

DE-21-03-1-12) APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT ILE DE FRANCE

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 25 février 2021 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210310-lmc1H8151H1-DE
Date de réception en Préfecture : 15/03/2021
Date de Publication : 15/03/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 210-1, L 214-1 à L 214-3, R 214-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2009 instaurant sur le territoire de la commune le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et les baux commerciaux et délimitant le périmètre de sauvegarde permettant sa mise en œuvre ;

Considérant la nécessité de mener une étude de l'offre commerciale vincennoise visant à accompagner la Ville dans sa stratégie d'intervention et à garantir une offre commerciale et artisanale diversifiée et de qualité ;

Considérant la proposition faite à la Ville, par la Chambre des Métiers et d'Artisanat Ile-de-France, d'intégrer un dispositif métropolitain de « gestion prévisionnelle de l'offre artisanale » conventionné avec la Métropole du Grand Paris ;

Considérant le projet de convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et d'Artisanat d'Ile-de-France visant à élaborer cette étude et cette action de gestion prévisionnelle des activités à implanter dans les quartiers périphériques de la Ville ;

Après avis de la commission Enfance, Développement économique du 05 mars 2021,

D É L I B È R E

à la majorité (5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT),

ARTICLE I : Approuve le projet de convention de partenariat entre la ville et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France ;

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Signé